

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUATORZE DECEMBRE, A DIX-SEPT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 8 décembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Yves RUFFET, Fabienne TASSEL, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- Carole BERECHER donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Philippe BOSCHER,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Nathalie BOUZID, Guy CORBEL, Céline FORTIN, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Sébastien PUEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLLOT

Délibération n°2021-212

Membres en exercice : 69 Présents : 56

Absents : 13

Pouvoirs : 4

AFFAIRES GENERALES CONVENTIONS 2022-2024 AVEC DINAN AGGLOMERATION
--

En 2017, Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération ont établi des conventions afin de permettre aux habitants de conserver leurs habitudes en termes d'accès aux services publics, et notamment aux bibliothèques comme aux établissements d'accueil du jeune enfant et aux espaces-jeu du Relais Parents Assistants Maternels. Il est proposé de renouveler ces conventions pour la période 2022-2024

dans les mêmes conditions.

Les foyers et les écoles des communes d'Eréac, Lanrelas, Rouillac, Sévignac, Trédias et Trémeur peuvent ainsi accéder à la bibliothèque de Broons, équipement d'intérêt communautaire, aux mêmes conditions que les habitants de Dinan Agglomération. Cette bibliothèque fonctionne en réseau avec les antennes d'Eréac, Lanrelas et Mégrit. Elle établit les conditions d'accès à la médiathèque et les objectifs suivants :

- Prendre en charge la maintenance informatique de l'ensemble du réseau,
- Faire circuler le fonds documentaire acheté par la médiathèque de Broons sur l'ensemble des antennes,
- Permettre aux familles des communes d'Eréac, Lanrelas, Rouillac, Sévignac, Trédias et Trémeur de continuer à fréquenter la médiathèque de Broons et son réseau au même tarif que celui appliqué aux usagers de Dinan Agglomération,
- Accueillir les classes des communes d'Eréac, Lanrelas, Rouillac, Sévignac, Trédias et Trémeur,
- Maintenir d'une animation par semestre dans chacune des antennes,
- Animer le réseau et participer à la formation des bénévoles.

Les prestations fournies par Dinan Agglomération sont facturées à Lamballe Terre & Mer annuellement 20 000 €. Des critères d'évaluation au terme de la convention seront travaillés entre les deux EPCI.

Concernant les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), situés à Hénanbihen et à Broons, chaque communauté oriente les usagers des communes concernées vers ces équipements « conventionnés », en sachant que les Relais Parents Assistants Maternels de Lamballe Terre & Mer et de Dinan Agglomération connaissent les spécificités d'accueil de ces 2 EAJE. Une commission d'attribution des places paritaire est organisée par Lamballe Terre & Mer pour la micro-crèche d'Hénanbihen et par Dinan Agglomération pour le multi accueil de Broons. Ces commissions se composent de représentants des 2 communautés. Elle se réunit à chaque fois qu'il est nécessaire de statuer sur l'attribution de places d'accueil. Il s'agit de tendre à une répartition paritaire des places disponibles. Sur la base du compte administratif de chaque structure pour l'année n-1, il est établi le reste à charge financier, qui sera facturé par chaque structure selon le nombre d'heures d'accueil enfants de Lamballe Terre & Mer et de Dinan Agglomération accueillis dans chaque structure.

Par ailleurs, Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération souhaitent, également, permettre l'accès aux espaces-jeu fréquentés habituellement par les assistants maternels, qu'ils se situent sur le territoire de Lamballe Terre & Mer ou de Dinan Agglomération. La participation est gratuite.

Au regard de l'envoi aux conseillers communautaires du projet de convention d'utilisation des équipements communautaires de Dinan Agglomération et de Lamballe Terre & Mer :

- Médiathèque de Broons et les bibliothèques relais de Lanrelas et d'Eréac - 2022-2024
- Etablissements d'accueil du jeune enfant -

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

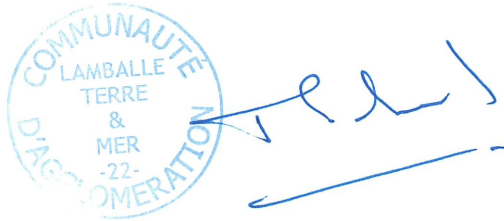
- APPROUVE les modalités d'utilisation de la médiathèque de Broons et des bibliothèques relais de Lanrelas et d'Eréac,
- APPROUVE les conditions d'utilisation des établissements d'accueil du jeune enfant et des espaces-jeu des Relais Parents Assistants Maternels
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ces deux conventions d'utilisation et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME 21 DEC. 2021

A Lamballe-Armor, le
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Philippe HERCOUET



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 22 DEC. 2021

De l'affichage le 22 DEC. 2021
Pour le Président,
Par délégation,

Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Arnaud Lecourt", written over the printed name.

